

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3102

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Genay**

objet : **Route de Saint André de Corcy - Création de bassins de rétention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3102**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Genay

objet : **Route de Saint André de Corcy - Création de bassins de rétention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le centre-bourg de Genay, entouré de bassins versants ruraux, connaît un aléa inondation important dû à l'évacuation des eaux provenant de ces zones agricoles amont. En effet, lors de forts événements pluvieux, les eaux se concentrent en un laps de temps faible et, ne disposant plus de zones suffisamment vastes pour être stockées, ruissellent donc vers les parties aval entraînant eaux et boues directement dans le centre-bourg.

Trois bassins versants sont à l'origine de ces phénomènes : la route de Saint André de Corcy (objet du présent rapport), le ruisseau du Laye et le secteur Mignotières.

Les études réalisées sur le bassin versant de la route de Saint André de Corcy ont permis de positionner et dimensionner les ouvrages de rétention et de transport à créer pour limiter les conséquences des ruissellements par temps de pluie :

- un premier bassin de rétention, d'une capacité de 3 500 mètres cubes, est situé le long de la route départementale RD43,

- un deuxième bassin de rétention, d'une capacité de 2 720 mètres cubes, est situé le long du chemin des Vernes,

un fossé longeant la RD 43 permet de relier ces bassins.

Ces ouvrages seront efficaces pour une pluie de période de retour de 10 ans et permettront d'écarter une partie du débit d'eaux pluviales entrant dans le réseau d'assainissement et ainsi d'en prévenir les débordements.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération n° 2002-0766 du 23 septembre 2002 pour un montant de 900 000 € TTC. Il a également nécessité la mise en œuvre de plusieurs procédures arrivées aujourd'hui à terme : une déclaration d'utilité publique et d'expropriation, une déclaration d'intérêt général et une déclaration au titre du code de l'environnement.

Après cette longue phase d'arrêt, la réactualisation et la finalisation du projet (rendue possible avec les autorisations d'accès aux parcelles) ont eu lieu en 2011. Ces dernières études ont intégré plus finement les caractéristiques du site (levé topographique, reconnaissances géotechniques, sondages pour identifier les réseaux concessionnaires présents, prise en compte des nouvelles réglementations, etc.) et se traduisent par une augmentation de budget.

L'opération doit donc, aujourd'hui, faire l'objet d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 300 000 € TTC. Le montant global de l'opération est donc réévalué à 1 200 000 € TTC.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 3° trimestre 2012 : lancement de la procédure de marché de travaux,
- 2° trimestre 2013 : début des travaux,
- fin du 3° trimestre 2013 : fin des travaux et mise en service des ouvrages ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la création de bassins de rétention sur la route de Saint André de Corcy à Genay.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales et ruissellement sur l'opération n° 2P21O0643, pour un montant de 300 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis comme suit :

- 300 000 € en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 200 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.